ALMA EST À L'ÉCOUTE

- Des personnes âgées ou des personnes handicapées
- De leurs familles
- Des amis, des voisins et des professionnels

NOUS TRAVAILLONS EN PARTENARIAT

- Avec les services,
- Les établissements,
- Les associations,
- Les professionnels médicaux,
- Les intervenants sociaux,
- Les intervenants juridiques,
- Auprès des personnes âgées ou des personnes handicapées

OSER PARLER DE LA MALTRAITANCE C'EST AUSSI LA PRÉVENIR

www.alma-france.org

MEMBRE DE LA FÉDÉRATION ALMA FRANCE

Contactez ALMA 29

02 98 43 68 07

antennealma29@gmail.com

BP 32548

29225 BREST Cedex 2

Permanence téléphonique :

Mardi et vendredi matin

De 9h30 à 11h30

Les autres jours :

Répondeur 24h /24h

Ou :

Le n° national 3977 écoute

Du lundi au vendredi

Et transfère à ALMA 29

Les appels concernant :

- Le Finistère

- Le Morbihan

VILLE DE Brest

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mise en page / Impression : www.ouestelio.fr

MEMBRE DE LA FÉDÉRATION ALMA FRANC

ALMA

DEPT. 29

ALLÔ MALTRAITANCE PERSONNES ÂGÉES ET/OU HANDICAPÉES

NOUVEAU : www.alma29.fr

UNE ASSOCIATION* A L'ÉCOUTE DE LA MALTRAITANCE ENVERS LES PERSONNES AGÉES ET LES PERSONNES HANDICAPÉES

ENSEMBLE RÉAGISSONS

ALMA 29

02 98 43 68 07
Centre D'écoute
Mardi et vendredi
De 9h30 à 11h30

Des écoutants bénévoles formés réceptionnent les appels

Des référents bénévoles assurent l'étude et le suivi des dossiers

En liaison avec des professionnels des différents secteurs : social, médical, juridique et diverses administrations…

NOS OBJECTIFS :

1. **Développer la prévention**
2. **Promouvoir l'information et les actions de formation**
3. **Lutter contre les maltraitances :**

- Violences physiques
- Violences morales
- Violences financières
- Violences médicamenteuses
- Violences civiques
- Négligences actives
- Négligences passives

TOUTE L'EQUIPE D'ALMA 29,
DANS LE RESPECT DES CHARTES ET TEXTES EN VIGUEUR, S'ENGAGE À :

1. Assurer une écoute bienveillante,
2. Pratiquer une utilisation concertée des informations, dans l'intérêt de la Personne maltraitée,
3. Proposer une action adaptée à la situation signalée,
4. Respecter la vie privée et la dignité de la Personne maltraitée,
5. Agir dans le respect de la confidentialité.